

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierrezurmont.fr

Dompiere-sur-Mont, le 09/09/2026

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 08 septembre 2026 à 20h30

Date de Convocation : 03.09.26

Nb de conseillers en exercice : 11

Date d’Affichage : 03.09.26

Présents : 11

Votants : 11

Etaient présents : ARIZMENDI Lucas, BAKKER Angélique, BERR Julia, COIFFIER Claude, GAILLARD Elodie, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, CHAUVIN Romain.

Excusés :

Secrétaire de séance : Nelly JANOD

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Compte-rendu conseil du mardi 28 juillet 2026 : sans observation

Projection d’un diaporama relatant les circonstances et les décisions qui ont présidé à l’implantation d’un nouveau lotissement et au choix du terrain.

Le maire évoque un document distribué aux conseillers et visiblement destiné à le discréditer, document dont il n’a pas été destinataire. Le secrétariat de mairie non plus. Apparemment il contiendrait une offre d’acquisition de parcelles communales.

Un large débat s’engage mais ni la commune, ni le maire n’ayant reçu d’offre spécifique la discussion est remise au prochain conseil. Quoiqu’il en soit toute négociation n’aura lieu que si les conditions fixées par la commune sont respectées.

1 Assistance maîtrise d’ouvrage pour la voirie « Rue de la Forêt » (délibération)

La commune souhaite programmer la réfection et l’aménagement total de la Rue de la Forêt à partir de l’exercice 2027. Pour solliciter des subventions, il est nécessaire de réaliser une étude détaillée des futurs travaux.

Le conseil ne fait pas le choix d’un maître d’œuvre privé mais souhaite bénéficier de l’offre spécifique du Département en matière de voirie.

Considérant la nécessité pour la commune d’adhérer à Territoires Ingénierie Jura, afin d’accéder à l’ensemble des prestations gratuites et payantes proposées par l’Agence. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide, d’adhérer à l’Agence départementale d’ingénierie, Territoires Ingénierie Jura (TIJ). D’approuver les statuts et le règlement intérieur de TIJ, fixant les principes et les règles de fonctionnement de l’Agence.

D’approuver le versement annuel de la cotisation (100 €), tel que prévu à l’article 6 des statuts de TIJ.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944

39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

De désigner le Maire pour siéger à l'Assemblée générale de TIJ (cf. article 10 des statuts de TIJ),

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tout document relatif à l'adhésion à TIJ et aux prestations délivrées par l'Agence.

2 Proposition achat parcelle n°5 lotissement

Une deuxième proposition d'acquisition d'une parcelle du lotissement la Rippe a été reçue en mairie.

Le conseil autorise le maire à établir une attestation de réservation de terrain pour une durée de 6 mois.

A l'heure actuelle deux parcelles sont réservées.

Les travaux débuteront prochainement. Le retard est dû aux procédures qui ne cessent de perturber le bon fonctionnement de la commune et le planning des entreprises.

3 Proposition achat terrain

Comme indiqué ci-dessus, reporté au prochain conseil municipal.

Questions diverses :

1) Affouage 2026-2027

Les nouveaux habitants ignorent souvent les règles de l'affouage.

Le maire précise que l'affouage est la possibilité donnée par le Code forestier à un conseil municipal de réserver une partie des bois de la forêt communale pour l'usage domestique (chauffage ou construction) des habitants de la commune

L'affouage est une pratique ancestrale remontant au Moyen Âge. En 1827, la promulgation du premier Code forestier français par le roi Charles X marque un tournant historique majeur pour l'affouage : Dès lors chaque habitant qui en fait la demande peut en bénéficier.

En ce qui concerne Dompiere :

Sont proposées, les parcelles n° 33,34,35,36 et houppiers (branches de la cime des arbres)

Les inscriptions doivent être déposées en mairie jusqu'au vendredi 25 septembre dernier délai.

Attention : la coupe des bois nécessite des mesures de protection spécifiques et le respect du règlement en vigueur.

Pour tout renseignement contacter Didier GAY

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944

39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

2) Entretien Maire / Commandante Marianne MALO

Suite aux incendies de cet été rue de la Rippe et dans le champ de Claude Poncet, le maire a demandé à la commandante de Gendarmerie, de contacter une cellule spécialisée afin de connaître la conduite à tenir dans de telles circonstances. Sans qu'une date soit fixée, les représentants de la gendarmerie sont, a priori, d'accord pour participer à une réunion du conseil municipal.

3) Réunion commission jeunesse et sport

City stade : Lucas, Julia, le maire, et éventuellement Arnaud MARTIN si il est disponible se réuniront prochainement pour examiner les propositions des 3 entreprises qui ont répondu à la mise en concurrence.

4) Bon de Noël (délibération)

D'un commun accord la participation par enfant est portée à 20 € et les commerçants « King jouet, librairie Guivelle » seront sollicités comme chaque année.

5) Exposition 11 juillet 1944

A la demande d'Angélique BAKKER, l'exposition commémorative du 11 juillet 1944 sera installée pendant le week-end du 12 / 13 septembre.

6) Ticket piscine

Rappel : il reste un certain nombre de tickets. Merci à la population de venir les retirer car la commune verse une somme globale de 500 € pour les acquérir et ne souhaite pas que les tickets soient perdus.

7) Arboretum : SPL tourisme Terre d'Émeraude / ONF / Picbois

Le maire a rencontré la SPL Tourisme de Terre d'Émeraude et demandé que les éléments d'aménagement du site soient pris en charge par la communauté. Le dossier est à l'examen. Une suite favorable devrait lui être donnée.

8) Plan Communal de Sauvegarde

Il est demandé aux anciens conseillers municipaux de rapporter d'urgence le PCS en mairie pour modification et transmission aux nouveaux.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944

39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

9) *Cartes avantage jeune*

Comme chaque année la commune prend en charge les cartes avantages jeunes.

Sont bénéficiaires :

- Les jeunes à partir de la naissance et jusqu'à la fin de leur scolarité sans pouvoir dépasser l'âge de 25 ans.

C'est une participation non négligeable pour la commune. Un petit mot rappelant l'effort qui est fait par la commune y sera joint.

La séance est levée à 23h30.